

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Date de convocation :
12.12.2025

Nombre de Membres :
En Exercice : 10
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 2
Sièges vacants non
comptabilisés : 3

Résultat du vote :
Voix « pour » : 8
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
12.12.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mme TURE, Mme CAPPENDÏK, Mme RONDET, Mme PIGEAT et Mme MOREAU.

Avait donné pouvoir : M. KOCH représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : M. DEBROYE, Mr MOURBRUN.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2025/44 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET SAAD

7.1.2. Décisions Budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,

Vu la loi n°2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration la décision modificative n°2 du budget SAAD suivante :

Budget SAAD 2025

Décision Modificative n°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre <u>Compte</u> Article	Libellé	BP+DM1		Propositions DM2	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Groupe 3					
Chapitre 019	Produits exceptionnels				
Compte 77	Produits exceptionnels				
7712	Subvention d'équilibre	- €			60 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				- €	60 000,00 €

Les membres du Conseil d'Administration, après débat et à l'unanimité, approuvent la Décision Modificative N°2 du budget SAAD présentée.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPEN

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 19/12/2025